

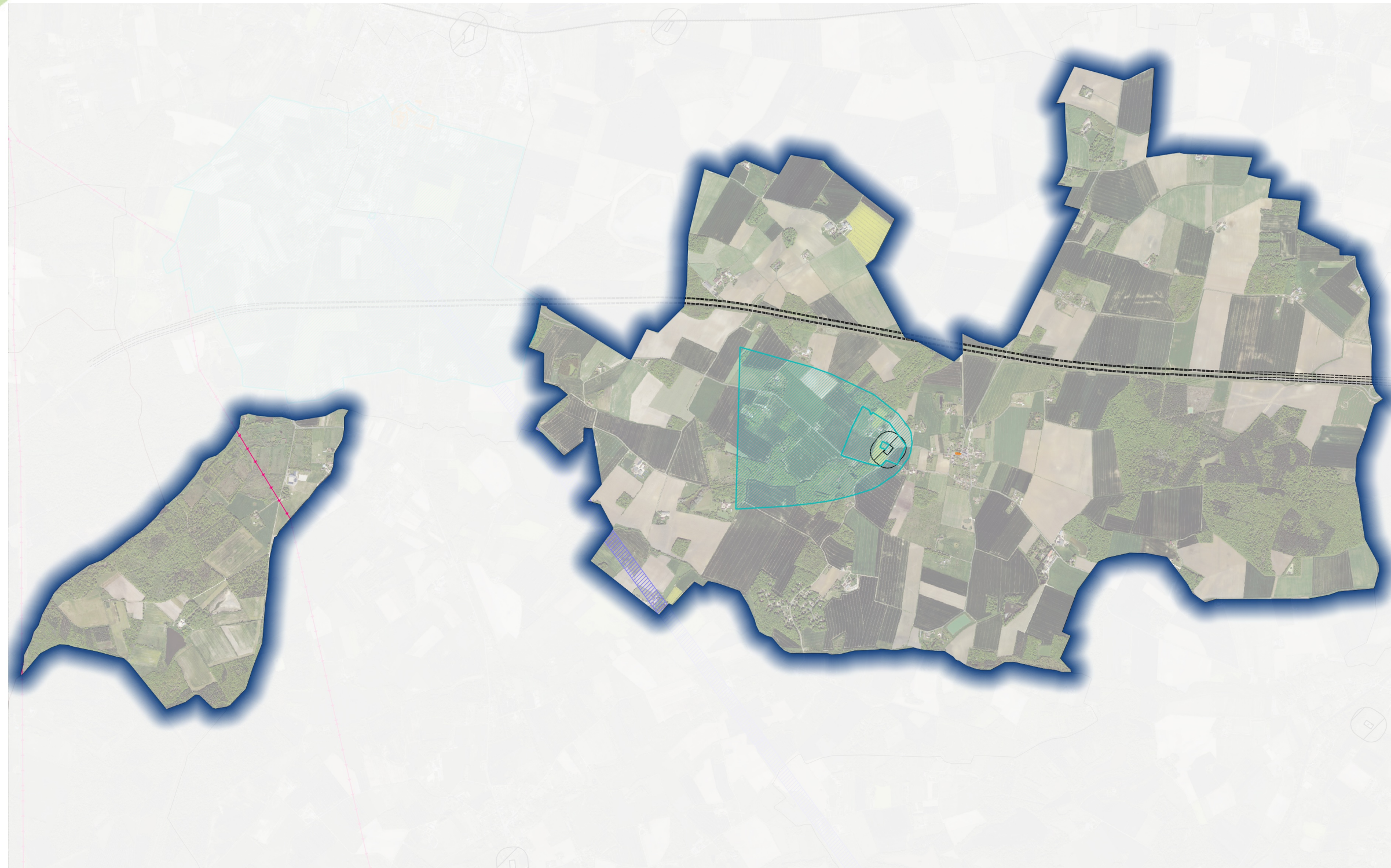


Les SUP sont des « limitations administratives au droit de propriété autorisées par la loi au bénéfice de personne publique, ou des personnes privées, des concessionnaires de services ou de travaux publics ». Instituées par une autorité publique, elles ont le pouvoir d'interdire à toutes personnes d'enfreindre ces spécifications.




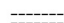

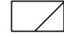


Affectant directement les droits du sol, ou son caractère constructible, les SUP sont dressées par décret en Conseil d'État. Aux termes de ce même article, les SUP sont intégrées dans les documents d'urbanisme. Les plans locaux d'urbanisme ainsi que les cartes communales doivent comporter en annexe, ces servitudes d'utilité publique qui affectent l'utilisation du sol selon l'article L.151-43.

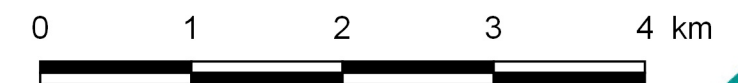
Les servitudes sont représentées de façon schématique.
Pour plus de précision, se référer aux documents officiels en se rapprochant des services gestionnaires.

Contraintes d'aménagement Commune de Auvilliers-en-Gâtinais



Servitudes (voir fiche jointe)

-  A4 - Cours d'eau non domaniaux (non cartographiés)
-  AC1 - Monuments Historiques inscrits et classés
-  AS1 - Conservation des eaux potables et minérales
- EL7 - Servitudes d'alignement (non cartographiées)
-  EL11 - Voies express et déviations d'agglomérations
-  I4 - électricité : établissement des lignes électriques
-  Init1 - Cimetières
-  PT2 - Télécommunications : protection contre les obstacles
-  T7 - Relations aériennes : servitude à l'extérieur des zones de dégagement (ZD) (concerne tout le territoire)



Communauté de communes : Des Canaux et Forêts en Gâtinais			Données Numériques	Plan des gestionnaires
A4	Entretien des cours d'eau non domaniaux	X Fossé de Fou Fossé de la Grassière Fossé du Bouzeau Fossé de la Motte Levassy Fossé de l'Etang des Hautes Soeurs Cours d'eau des Greniers Canal de la commune de Beauchamps-sur-Huillard GESTIONNAIRE : DDT45/SEEF 131 rue du Faubourg Bannier 45044 ORLEANS		
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques	X Eglise d'Auvilliers-en-Gâtinais Inscription aux monuments historiques le 14 juin 1988 GESTIONNAIRE : UDAP 6 rue de la Manufacture 45043 ORLEANS Cédex	X	X
AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales	X Forage de Auvilliers-en-Gâtinais GESTIONNAIRE : ARS Délégation Territoriale du Loiret 131 rue du Faubourg Bannier BP 74409 45044 ORLEANS Cedex 1	X	
EL7	Servitudes d'alignement	X RD39 : traverse du bourg d'Auvilliers-en-Gâtinais GESTIONNAIRE : CD du Loiret Direction des Routes Départementales		
EL11	Servitudes relatives aux interdictions d'accès grévant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération	X Liaison RN60 déviation de Bellegarde Arrêté préfectoral du 28 décembre 1994 GESTIONNAIRE : CD du Loiret Direction des Routes Départementales	X	X
I4	Transport et distribution d'énergie électrique – ligne aérienne à haute tension	X Liaison 400 kV NO 1 Gâtinais-Gauglin Liaison 400 kV NO 1 Gâtinais-Tabarderie Liaison 400 kV NO 2 Gâtinais-Gauglin Liaison 400 kV NO 2 Gâtinais-Tabarderie GESTIONNAIRE : RTE Centre Développement Ingénierie Nantes ZAC de Gesvrine 6 rue Kepler – BP 4105 44241 LA CHAPELLE-SUR-EDRE Cedex	X	X
INT1	Servitudes relatives au voisinage des cimetières	X Cimetière communal GESTIONNAIRE : EPCI	X	X
JS1	Servitudes de protection des installations sportives	X GESTIONNAIRE : DDJSCS 131 rue du Faubourg Bannier 45042 ORLEANS Cedex		

<p>PT2</p> <p>Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles</p>	<p>X</p>	<p>Liaison hertzienne Bellegarde – Lorris, Quiers-sur-Bezone – Lorris Décret du 3 décembre 1985 Zone spéciale de dégagement de 100m de largeur à l'intérieur de laquelle l'altitude ou la hauteur maximale des obstacles varie de 153 m NGF depuis le centre hertzien à 138m NGF. Ce plafond est ensuite défini en limite de territoire communautaire par hauteur maximale de 25m au-dessus du sol.</p> <p>GESTIONNAIRE : France Télécom UPR Ouest – DT Centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 SAINT-PIERRE-DES-CORPS</p>	<p>X</p>	<p>X</p>
<p>T7</p> <p>Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement</p>	<p>X</p>	<p>Dégagement extérieur de l'aérodrome d'Orléans - Bricy. Altitude maximale des obstacles massifs limitée à 272 NGF. Arrêté interministériel du 30 novembre 1979.</p> <p>GESTIONNAIRE : DGAC</p>	<p>X</p>	<p>X</p>